



CHAMPIONNATS CANADIENS BIRMINGHAM DE TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT

POLITIQUE RELATIVE AUX VÊTEMENTS DES JOUEURS

Les joueurs doivent porter des vêtements propres et conçus pour le tennis, y compris des souliers dont la semelle ne laisse pas de marques sur le terrain.

Les chandails en coton ouaté, les culottes courtes, les chemises, les T-shirts (y compris le T-shirt officiel du tournoi) ou tout autre vêtement inapproprié ne peuvent être portés durant un match (ni durant l'échauffement).

Vêtements jugés inadéquats :

- Shorts en Spandex, à moins d'être portés sous une jupe ou une robe de tennis
- Hauts ou bas ressemblant à des vêtements de plage
- Shorts de type cargo
- T-shirts, polo ou casquettes arborant des dessins ou du texte (par exemple « Just Do It »)

Logos :

- Seuls les logos du manufacturier ou les logos commerciaux sont acceptés sur les vêtements de tennis et ils doivent être de dimensions raisonnables. À titre indicatif, la limite maximale raisonnable est de 52 cm²/8 po² (5,2 x 10 cm ou 2 po x 4 po ; non pas 52 x 52 cm ou 8 po x 8 po) pour le logo du manufacturier et de 26 cm²/4 po² pour un logo commercial.
- Le logo de l'association provincial est permis, mais doit être conforme aux dimensions décrites ci-dessus.
- Le nom de la province est permis sur le chandail de jeu et sa taille ne fait l'objet d'aucune restriction.
- Les logos commerciaux ne peuvent être placés que sur la partie supérieure du corps.
- Seuls les logos du manufacturier sont acceptés sur les casquettes et les visières.
- Aucun logo d'équipes sportives ou d'autres sports ne sera permis.

*La veste de l'équipe provinciale portée durant l'échauffement n'a pas besoin d'être conforme aux exigences décrites ci-dessus. Toutefois, les autres vestes portées pour l'échauffement doivent être

conformes. Le chandail de l'équipe provinciale peut être porté durant un match pourvu qu'il soit conforme aux exigences.

L'arbitre de chaise, l'arbitre itinérant ou le juge-arbitre pourrait exiger du joueur qui contrevient à ce règlement de se changer immédiatement. Dans le cas, le joueur aura droit à un maximum de 15 minutes pour remédier à la situation, à défaut de quoi il pourrait être disqualifié.

Selon les circonstances (conditions météorologiques, température des terrains intérieurs, facteurs religieux), le juge-arbitre pourrait permettre le port de survêtements pour l'échauffement ou le match pourvu que ces vêtements respectent les critères de vêtements de tennis appropriés.

La décision revient au juge-arbitre en ce qui concerne l'admissibilité des vêtements.